|  |
| --- |
| Versement anticipés d’impôts |

Destinataire

Les professionnels, indépendants, entreprises, professions libérales, agriculteurs et horticulteurs.

Objectif

Le financement du versement anticipé d'impôts.

Alternative

Le crédit court-terme professionnel.

Descriptif

Prêt à tempérament non régi destiné aux versement anticipé d'impôts (VAI). Le taux est fixe pour toute la période. La mensualité est constante.

Montant

Minimum € 1.250.

Durée

* VAI 8-12E : 1ère échéance = date de paiement + 1 mois ; durée = 6 à 12 mois (mensualités)
* VAI+E : le plan de remboursement précède le prélèvement du montant prêté; durée = 12 mois

Frais

Pas de frais de dossier, pas de frais de gestion, pas de commission de réservation.

Remboursement anticipé

Le remboursement anticipé est possible, avec le paiement d'une indemnité équivalent à 6 mois d'intérêts.

Aides publiques aux PME

<http://www.financementdesentreprises.be>